

est simplement que nous n'avons aucun moyen d'enquêter dans ces pays. Nous ne pouvons pas examiner les demandes. La solution consiste à essayer d'avoir des fonctionnaires dans ces pays; je pense que nous réussirons dans un certain nombre d'entre eux et, à partir de ce moment-là, la plupart des injustices seront éliminées. Je pense que c'est le moyen de résoudre le problème, non par le processus légal, mais en leur offrant les mêmes avantages que nous offrons aux autres. Il y a le problème de la sécurité. Nous avons été un peu conservateurs à ce sujet, en raison de l'enquête sur la sécurité que nous voulons mener et parce que nous voulons obtenir des recommandations. Après cela, nous devrons probablement modifier certaines de nos façons de voir.

Le sénateur CROLL: Est-ce une enquête ministérielle ou gouvernementale sur la sécurité?

L'honorable M. MARCHAND: Une enquête gouvernementale.

Le sénateur CROLL: Elle dure depuis un certain temps?

L'honorable M. MARCHAND: Je parle de l'enquête publique sur la sécurité, dont s'occupe M. Coldwell. C'est une partie du mandat de ce comité et nous voulons savoir comment ils traiteront le problème. Hier, j'ai rencontré un des membres qui m'a demandé si j'étais prêt à comparaître devant le comité et je lui ai répondu «oui», parce que j'étais intéressé à le faire. C'est pourquoi nous n'avons pas beaucoup avancé dans ce domaine.

M. Beasley me dit que le nombre d'appels, l'année dernière, a été un peu au-dessus de mille.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Appels à qui?

L'honorable M. MARCHAND: A la commission.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Pourriez-vous nous dire quel a été le pourcentage de décisions favorables aux requérants?

M. BEASLEY: Je ne suis pas sûr d'avoir ce renseignement ici.

Le sénateur COOK: Ce qui m'intéresse, c'est le nombre de refus. Aux termes de cette législation, tout le monde peut faire appel. Cela n'entraîne aucune pénalité, donc tout le monde fera appel.

L'honorable M. MARCHAND: Oui, ils peuvent faire appel.

M. BEASLEY: Environ un peu plus de 900 ont été refusés.

Le sénateur FOURNIER (*Madawaska-Restigouche*): Quand vous dites «refusés», vous voulez dire rejetés, déportés?

M. BEASLEY: Pas nécessairement déportés, mais leurs appels ont été refusés.

L'honorable M. MARCHAND: Dans plusieurs cas, l'appel a été refusé et le ministre a quand même admis l'immigrant. Je ne sais pas si vous avez ces chiffres. Nous avons permis à l'homme de demeurer au Canada, en dépit de la décision de la commission.

Le PRÉSIDENT: Je présume que vous espérez que cette commission d'appel ne fasse pas partie du ministère de l'Immigration, mais soit un organisme indépendant?

L'honorable M. MARCHAND: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avec tout le respect que je vous dois, je pense que l'ancienne commission d'appel était très sévère et qu'il était difficile d'y réussir.

Le sénateur FERGUSON: Le sénateur Roebuck a dit que, si le ministre refusait et que le cas allait devant la commission d'appel, le requérant n'avait pas grand chance de réussir.

Le sénateur ROEBUCK: Je penserais que c'est le cas.

Le sénateur FERGUSON: Je comprends qu'il s'agit d'une commission entièrement indépendante et, d'après l'article 17, même si une personne ne satisfait pas aux exigences de la loi, si elle a le droit d'en appeler, il n'y a pas de limite aux